

Délibération n°2021-12

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 février 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Pour : 20

Membres présents et représentés : 27

Contre : 6

Membres n'ayant pas pris part au vote : 0

Abstention : 1

La campagne de recrutement des enseignants-chercheurs (conformément aux tableaux joints) est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe à Pitre, le 24 février 2021

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



CAMPAGNE EMPLOI EC 2021

Composante	CNU demandée	Intitulé CNU	Corps	n° poste	Avis de laboratoire	Avis conseil département	Avis conseil de composante	Avis CTS	Avis conseil de pôle (29/01/2021)	Avis CAC Plénier du 02/02/2021
FDE	02	Droit public	PR	0416	FAVORABLE 12/01/21	FAVORABLE 07/01/21	FAVORABLE 12/01/21			DEFAVORABLE
	01	Droit privé et sciences criminelles	PR	0328	FAVORABLE 10/11/20	FAVORABLE 07/01/21	FAVORABLE 12/01/21			FAVORABLE